

PRESENCES	ABSENCES	ORDRE DU JOUR	SUJET : PATRONAL (P), SYNDICAL (S)
Partie syndicale : M. Jean-François Boivin M ^{me} Marie-Eve Bouchard M ^{me} Isabelle Tremblay M ^{me} Nancy Boutin	Partie syndicale : M ^{me} Christine Gilbert	1. Compte rendu de la réunion du 22 avril 2024	
		2. Organisation scolaire	P
		3. Sécurité d'emploi	P
		4. Cours d'été	P
		5. EDA vs SES	S
Partie patronale : M ^{me} Andrée-Anne Gagnon M ^{me} Rébeka Fortin M ^{me} Annie Bergeron	Partie patronale :	6. Date prochaine rencontre	
		7. Autre sujet :	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivi requis
1. Compte rendu de la réunion du 22 avril 2024	Mme Gagnon fait la lecture du compte rendu de la réunion du 22 avril 2024.	
Sécurité d'emploi	Le CSS rappelle qu'il y avait deux postes à donner. Il a été décidé d'en donner un en API et le second devrait être en français, mais selon le CSS, l'enseignante est en réflexion et attend un retour de son syndicat. Mme Gagnon la relancera et dans le cas où la personne refuse, le CSS regardera dans quelle spécialité il le donnera. (2024-01-23) L'enseignante a fait sa demande de changement de spécialité auprès de sa direction. Mme Fortin l'a avisée que le changement de spécialité serait sûrement accepté, mais que ça ne garantit pas qu'elle aurait un contrat. Considérant la situation qui n'est pas réglée et la fin d'année qui approche, le CSS propose de ne pas donner le poste, donc le nombre de postes obtenus avec le régulateur serait 7 au lieu de 8. Le SES est d'accord conditionnellement à ce que le CSS n'arrive pas en deçà du nombre de postes prévus cette année lorsqu'il fera le calcul du régulateur pour l'an prochain, soit 44 postes. (2024-04-22) Après vérification, le nombre de postes en FGA se chiffre à 44, dont 8 qui proviennent du régulateur. (2024-06-19)	Terminé
Qualification légale	Le SES amène une problématique vécue par un enseignant qui a des diplômes obtenus dans un autre pays et qui demande une reconnaissance au Québec. Il est légalement qualifié pour enseigner, mais le délai pour régler le transfert de ses diplômes est long. Le SES demande s'il était possible de lui réserver une place sur la liste de rappel, étant	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivi requis
	donné qu'il y accèderait si tout était réglé. Le CSS propose de faire une entente pour protéger son rang dans la liste de rappel. Quand sa situation sera régularisée, il sera inscrit sur la liste de rappel à l'endroit où il aurait dû être inscrit cette année. Le CSS a reçu le document confirmant que l'enseignant a entamé les démarches pour le transfert de ses diplômes, donc une entente pourra être faite pour réserver sa place dans la liste. Mme Fortin a également apprécié l'enseignant concerné. (2024-06-19)	
Liste de rappel : nombre d'heures retraits	Le CSS explique que de plus en plus les personnes retraitées retournent enseigner. Ceux provenant de notre CSS sont considérés comme des retraités qui reviennent, mais ceux provenant d'ailleurs sont considérés comme de nouveaux enseignants, donc ils ont accès aux listes. M. Boivin explique au CSS qu'il informe les membres que les personnes retraitées sont les derniers appelés après le bassin de suppléance. Cependant, rien dans la convention n'indique qu'il faille que le CSS le fasse de cette façon. Après discussion et dans un souci d'équité, il est proposé que l'enseignant retraité ait le choix d'être évalué et inscrit sur une liste pour ainsi être traité de la même façon que les autres enseignants ou, à son choix, de garder le statut actuel et être considéré uniquement pour du dépannage. Donc, si une personne retraitée a une évaluation positive et accède à la liste, il faut l'informer et si la personne refuse, la faire signer pour officialiser son refus. M. Boivin ajoute que la personne retraitée qui revient et obtient un contrat doit aussi suspendre la RAMQ, s'exempter de ses assurances avec Assureq et reprendre les assurances Beneva. Le CSS n'est pas certain que les personnes soient au fait de tout cela. Le SES, comme le CSS s'assureront d'informer du mieux possible les personnes retraitées. Deux personnes retraitées travaillent encore pour le CSS, donc Mme Fortin a vérifié auprès d'elles et en respect de la convention collective, l'une d'entre elles n'obtient jamais les critères pour déclencher un contrat et la deuxième, après discussion, voulait être inscrite. Comme elle avait les critères, le CSS l'a inscrite. (2024-06-19)	
2. Organisation scolaire	Dépôt par le CSS du rapport de suivi au 1 ^{er} juin 2024. Le CSS a fait le calcul des ETP au 31 mai pour générer les groupes. Ils suivent les groupes à la semaine. Le CSS s'attend à 512 ETP cette année, comparativement à 540 l'an dernier. Le budget a été déposé et en raison des fonds réservés pour la francisation, la somme serait la même que l'an dernier. M. Boivin s'informe si la situation est toujours délicate avec Francisation Québec. Mme Boutin souligne qu'il y a beaucoup d'erreurs dans les entrées de données faites par la personne au MIFI. Mme Fortin a fait une demande pour changer de personne ressource au MIFI, mais la réponse a été négative.	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivi requis
3. Sécurité d'emploi	Le CSS dépose la liste d'ancienneté pour les postes avec régulateur au 30 juin 2023. À l'aide de cette liste, le CSS pourra facilement identifier les enseignants qui auront un poste et les nouveaux entrés par le régulateur. Concernant le régulateur, un tableau du calcul est déposé par le CSS. À la suite de ce calcul et des départs d'enseignants, il y aura quatre postes à octroyer. Une enseignante est libérée depuis un an pour occuper un poste de conseiller pédagogique en francisation. Le projet se poursuivra en 2024-2025 pour une deuxième année. Mme Fortin analysera cette année si ce poste sera permanent ou non.	
4. Cours d'été	Les cours d'été débuteront le 29 juillet. Comme il y a peu de référence d'Emploi-Québec, l'offre de service est de 20 heures sur 4 jours, et ce, par semaine. Des ententes seront à signer pour les enseignants qui travailleront durant l'été. Les besoins ne sont pas encore tous comblés. Lors du choix de tâche, Mme Fortin a pris soin de demander à chaque personne leur intérêt pour donner les cours d'été. La salle d'évaluation sera ouverte durant tout l'été au moins une journée par semaine afin de permettre aux gens de faire leur attestation d'équivalence, sauf la semaine du 22 au 26 juillet.	
5. EDA vs SES	Le SES rappelle que sa Fédération a déposé un plan de relance pour valoriser la FGA. À l'automne, le Syndicat créera un comité pour trouver des actions et des moyens en ce sens. Autant le Centre de services scolaire que le Syndicat désire collaborer sur ce projet.	
6. Date prochaine rencontre	Comme ce comité va bien, Mme Gagnon propose de tenir seulement 3 rencontres au lieu de 4 l'an prochain. La première réunion se tiendra donc le 5 novembre à 14 h. s'il advenait durant l'année qu'une rencontre supplémentaire serait nécessaire, elle sera alors planifiée.	
7. Autre sujet	Aucun sujet n'est ajouté.	